
Paray



Vieille
Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Services Techniques

Nathalie DANYLKOW

Arrêté n° ARR_2024_003

Objet : Arrêté réglementant le stationnement et la circulation sur le parking de la salle René CASSIN dans le cadre de la cérémonie des vœux du Maire

La Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-2 et suivants sur les pouvoirs du Maire en matière de police,

VU le Code de la Route,

VU les lieux,

VU l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire qui se déroulera à la salle René CASSIN le dimanche 14 janvier 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'interdire le stationnement durant cette cérémonie,

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au parking de la salle René CASSIN situé au 38-40 avenue Victor HUGO (soit 5 places de stationnement) sera interdit à la circulation et au stationnement, le dimanche 14 janvier 2024 de 12h00 à 20h00, dans le cadre de la cérémonie des vœux du Maire.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Les automobilistes qui ne respecteront pas ces dispositions seront passibles de sanctions en regard de l'article R 417.10 du Code de la Route et se verront prescrire une mise en fourrière de leurs véhicules se trouvant en stationnement gênant.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la circonscription de la Sécurité Publique d'Athis-Mons, les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, Monsieur le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour information.

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Paray-Vieille-Poste,